

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBECN° de division : 01 - Richelieu
N° de cour : 765-11-002432-206
N° de dossier: 41-2682668**AVIS DE FAILLITE ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES
CRÉANCIERS**

(Paragraphe 102(1) de la Loi)

**NOTICE OF BANKRUPTCY AND FIRST MEETING OF
CREDITORS**

(Subsection 102(1) of the Act)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :**IN THE MATTER OF BANKRUPTCY OF:****RICHARD FALARDEAU**Résidant au 11230, route Marie-Victorin, dans la ville de Sorel-Tracy
province de Québec, J3R 0K1**AVIS** est donné de ce qui suit :Take **NOTICE** that:

1. Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de **Richard Falardeau** le 21^e jour d'octobre 2020, et la soussignée, **MNP Ltée**, a été nommée syndic de l'actif du débiteur par le tribunal, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou sous réserve de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
 2. La première assemblée des créanciers sera tenue le **20^e jour de novembre 2020 à 10h00**, par vidéo conférence (cliquer [ICI](#) pour joindre ou demander le lien par courriel à Michael.Coulter@mnp.ca) ou par appel conférence : (877) 252-9279 ID: 948 088 354#.
 3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à mon attention, une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
 4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration générale et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
 5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif de la personne faillie pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.
1. A bankruptcy order was made against **Richard Falardeau** on the 21st day of October 2020, and the undersigned, **MNP Ltd.**, was appointed as trustee of the estate of the bankrupt by the Court, subject to the affirmation by the creditors of the trustee's appointment or the substitution of another trustee by the creditors.
 2. The first meeting of creditors will be held on the **20th day of November 2020, at 10:00 A.M.** by video conference (click [HERE](#) to join or send email to receive the link to Michael.Coulter@mnp.ca) or by conference call: (877) 252-9279 ID: 948 088 354#.
 3. To be entitled to vote at the meeting, a creditor must lodge with the trustee, prior to the meeting, a proof of claim and, where necessary, a proxy.
 4. Enclosed with this notice is a proof of claim form, proxy form and list of creditors with claims amounting to \$25 or more showing the amounts of their claims.
 5. Creditors must prove their claims against the estate of the Bankrupt in order to share in any distribution of the proceeds realized from the estate.

DATÉ À MONTRÉAL, ce 28^e jour d'octobre 2020.**DATED AT MONTRÉAL**, this 28th day of October 2020.**MNP Ltée**

Sheri L. Aberback, CIRP, CFE, LIT

**SYNDICS AUTORISÉS EN INSOLVABILITÉ
LICENSED INSOLVENCY TRUSTEES**1155, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE O., 23E ÉTAGE, MONTRÉAL QC, H3B 2K2
1.888.932.4115 P: 514.932.4115 F: 514.932.9195 MNPdettes.ca

District de: Québec
No division: 01 - Richelieu
No cour: 765-11-002432-206
No dossier: 41-2682668

FORMULAIRE 68
Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers
(paragraphe 102(1) de la Loi)
et de la libération d'office imminente du failli
(paragraphe 168.1(4) et article 168.2 de la Loi)

original modifié

Dans l'affaire de la faillite de
Richard Falardeau
de la Ville de Sorel-Tracy, dans la province de Québec

Avis est donné de ce qui suit :

1. Richard Falardeau a déposé (ou est réputé avoir déposé) une cession (ou Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de Richard Falardeau) le 21 octobre 2020 et le soussigné, Sheri L. Aberback, a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel (ou par le tribunal), sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli aura lieu le 20 novembre 2020 à 10:00 heures par vidéo conférence/ appel conférence, (877) 252-9279 conférence ID: 948 088 354#.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.
6. Sont aussi joints au présent avis, conformément au paragraphe 102(3) de la Loi, les renseignements sur la situation financière du failli et sur l'obligation de celui-ci de faire des versements à l'actif aux termes de l'article 68 de la Loi.
7. En vertu de l'article 168.1 de la Loi, le failli sera libéré d'office le 22 juillet 2021, à moins que le surintendant des faillites, le syndic de l'actif du failli ou un créancier du failli ne donne, avant cette date, un préavis de son opposition à la libération du failli.

Dans le cas d'un particulier qui fait faillite pour la première fois:

- à l'expiration du délai de 9 mois suivant la date de la faillite;
 à l'expiration du délai de 21 mois suivant la date de la faillite lorsque le failli est tenu de payer des montants à l'actif de la faillite en vertu de l'article 68 de la Loi.

Dans le cas d'un particulier qui fait faillite pour la deuxième fois:

- à l'expiration du délai de 24 mois suivant la date de la faillite;
 à l'expiration du délai de 36 mois suivant la date de la faillite lorsque le failli est tenu de payer des montants à l'actif de la faillite en vertu de l'article 68 de la Loi.

8. Tout créancier qui entend s'opposer à la libération du failli doit soumettre par écrit les motifs de son opposition au bureau de division du BSF, au syndic de l'actif du failli et au failli, avant le 22 juillet 2021.
9. Tout créancier qui s'oppose à la libération du failli doit payer des frais judiciaires.
10. En cas d'opposition à la libération du failli, le syndic demandera sans délai au tribunal une convocation pour une audition de l'opposition de la façon prévue par la Loi, sous réserve de la médiation prévue à l'article 170.1 de la Loi.

Daté le 28 octobre 2020, à Montréal en la province de Québec.

MNP LTÉE - Syndic autorisé en insolvabilité
Par:

Sheri L. Aberback - Syndic autorisé en insolvabilité
1155 Boul René-Lévesque Ouest, 23e étage
Montréal QC H3B 2K2
Téléphone: (514) 932-4115 Télécopieur: (514) 932-9195

District of: Quebec
Division No. 01 - Richelieu
Court No. 765-11-002432-206
Estate No. 41-2682668

FORM 68
Notice of Bankruptcy, First Meeting of Creditors
(Subsection 102(1) of the Act)
and Impending Automatic Discharge of Bankrupt
(Paragraph 168.1(4) and section 168.2 of the Act)

Original Amended

In the matter of the bankruptcy of
Richard Falardeau
of the city of Sorel-Tracy, in the Province of Quebec

Take notice that:

1. Richard Falardeau filed (or was deemed to have filed) an assignment (or a bankruptcy order was made against Richard Falardeau) on the 21st day of October 2020 and the undersigned, Sheri L. Aberback, was appointed as trustee of the estate of the bankrupt by the official receiver (or the Court); subject to affirmation by the creditors of the trustee's appointment or substitution of another trustee by the creditors.
2. The first meeting of creditors of the bankrupt will be held on the 20th day of November 2020 at 10:00 AM by video conference / conference call (877) 252-9279 Conference ID: 948 088 354#.
3. To be entitled to vote at the meeting, a creditor must file with the trustee, before the meeting, a proof of claim and, where necessary, a proxy.
4. Enclosed with this notice are a proof of claim form, proxy form and list of creditors with claims amounting to \$25 or more showing the amounts of their claims.
5. Creditors must prove their claims against the estate of the bankrupt to share in any distribution of the proceeds realized from the estate.
6. Included pursuant to subsection 102(3) of the Act is information concerning the financial situation of the bankrupt and the obligation of the bankrupt to make payments to the estate of the bankrupt, as required under section 68 of the Act.
7. Pursuant to section 168.1 of the Act, the bankrupt will be given an automatic discharge on the 22nd day of July 2021, unless the Superintendent of Bankruptcy, the trustee of the estate of the bankrupt or a creditor of the bankrupt gives notice of intended opposition to the discharge of the bankrupt before that date.

In the case of an individual who has never before been bankrupt:

- on the expiry of 9 months after the date of bankruptcy;
- on the expiry of 21 months after the date of bankruptcy where the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act to the estate.

In the case of an individual who has been a bankrupt one time before:

- on the expiry of 24 months after the date of bankruptcy;
- on the expiry of 36 months after the date of bankruptcy where the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act to the estate.

8. Any creditor who intends to oppose the discharge of the bankrupt shall state in writing the grounds for his/her opposition and send a notice to this effect to the division office of the OSB, the trustee of the estate of the bankrupt and the bankrupt at any time before the 22nd day of July 2021.
9. If any creditor opposes the discharge of the bankrupt, a court fee applies.
10. If the discharge of the bankrupt is opposed, the trustee will apply to the Court without delay for an appointment for the hearing of the opposition in the manner prescribed by the Act unless it is a matter to be dealt with by mediation pursuant to section 170.1 of the Act.

Dated at the City of Montréal in the Province of Quebec, this 28th day of October 2020.

MNP LTÉE - Licensed Insolvency Trustee
Per:

Sheri L. Aberback - Licensed Insolvency Trustee
1155 Boul René-Lévesque Ouest, 23e étage
Montréal QC H3B 2K2
Phone: (514) 932-4115 Fax: (514) 932-9195

District de: Québec
 No division: 01 - Richelieu
 No cour: 765-11-002432-206
 No dossier: 41-2682668

FORMULAIRE 79

Bilan - Faillite non commerciale
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d), paragraphes 50(2) et 62(1) et alinéa 66.13(2)d) de la Loi)

Bilan: original modifié

Dans l'affaire de la faillite de
 Richard Falardeau
 de la Ville de Sorel-Tracy, dans la province de Québec

ACTIFS						
Genre d'actif	Description (Veuillez donner des détails)	Valeur estimée en dollars	Biens exemptés		Montant garanti / privilège	Valeur estimée nette en dollars*
			Oui	Non		
1. Espèces en main	Argent en banque - 12345 - Caisse Desjardins - selon relevé fin sept. 2020	9,000.00		x	0.00	9,000.00
2. Ameublement						
3. Effets personnels						
4. Valeur de rachat assurance-vie, REER	La Personnelle assurances générales - 14779300	1.00		x	0.00	1.00
5. Valeurs mobilières						
6. Immeubles et biens réels	Maison	609-613 rue Champlain (avis de démolition) - Saint-Joseph-de-Sorel - QC	1.00	x	1.00	0.00
		1248-1258 rue Vandal - Sorel-Tracy - QC	100,000.00	x	100,000.00	0.00
		909-917 rue Cadieux - Saint-Joseph-de-Sorel - QC	35,000.00	x	35,000.00	0.00
		11220-11230 Marie Victorin (résidence familiale) - Sorel-Tracy - QC	65,000.00	x	65,000.00	0.00
		60 Hotel-Dieu (avis de démolition) - Sorel-Tracy - QC	1.00	x	1.00	0.00
		54-54A rue Provost (avis de démolition) - Sorel-Tracy - QC	1.00	x	1.00	0.00
		Chalet				
	Terrain					
7. Véhicules motorisés	Voiture					
	Motocyclette					
	Motoneige					
	Autre					
8. Équipement de loisirs						

*Pour une administration sommaire, indiquer la valeur nette après déduction des coûts directement reliés à la réalisation prévus à la Règle 128(1) de la L.F.I.

28-oct-2020

Date

Richard Falardeau
 Failli

District de: Québec
 No division: 01 - Richelieu
 No cour: 765-11-002432-206
 No dossier: 41-2682668

FORMULAIRE 79 -- Suite

ACTIFS						
Genre d'actif	Description (Veuillez donner des détails)	Valeur estimée en dollars	Biens exemptés		Montant garanti / privilège	Valeur estimée nette en dollars*
			Oui	Non		
9. Impôts	TPS/TVH - 2020	1.00		x	0.00	1.00
	Pré - Fédéral - 2020	1.00		x	0.00	1.00
	Post - Fédéral - 2020	1.00		x	0.00	1.00
	Pré - Provincial - 2020	1.00		x	0.00	1.00
	Post - Provincial - 2020	1.00		x	0.00	1.00
10. Autre	Autre Produit net de la vente des deux immeubles sous séquestre intérimaire	145,000.00		x	0.00	145,000.00
TOTAL		354,009.00			200,003.00	154,006.00

28-oct-2020

Date

Richard Falardeau
 Failli

District de: Québec
 No division: 01 - Richelieu
 No cour: 765-11-002432-206
 No dossier: 41-2682668

FORMULAIRE 79 -- Suite

PASSIF						
Code du genre de passif (CGP):						
1 Hypothèques sur les biens immeubles		2 Prêts bancaires (excepté hypothèques sur les biens immeubles)		5 Autres émetteurs de cartes de crédit		
3 Prêts des sociétés de crédit		4 Cartes de crédit émises par les banques et les sociétés de fiducie		6 Impôts fédéral/provincial/municipal		
				7 Prêts étudiants		
				8 Prêts d'individus		
				9 Autre		
Créancier	Adresse incluant le code postal	No de compte	Montant de la dette			Entrer le CGP
			Non-garantie	Garantie	Privilégiée	
Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement	Service des dossiers de faillites 1265 boul Charest O 6e étage C65-71 Québec QC G1N 4V5		1.00	0.00	0.00	6
ARC - Taxe - Québec	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9		1.00	0.00	0.00	6
Caisse Desjardins de l'administration et services publics CDS quartier international MTL	1000 place Jean-Paul-Riopelle bureau B-060 Montreal QC H2Z 2B3	355846 PR 1	55,190.71	0.00	0.00	1
Commission scolaire de Sorel-Tracy	C.P. 1360 Sorel-Tracy QC J3P 7L5	3 immeubles en démolition	401.89	0.00	0.00	9
Commission scolaire de Sorel-Tracy	C.P. 1360 Sorel-Tracy QC J3P 7L5	1248-1258 Vandal	0.00	404.09	0.00	9
Commission scolaire de Sorel-Tracy	C. P. 1360 Sorel-Tracy QC J3P 7L5	909-917 Cadieux	0.00	261.26	0.00	9
Commission scolaire de Sorel-Tracy	C.P. 1360 Sorel-Tracy QC J3P 7L5	11220-11230 Marie Victorin	0.00	282.16	0.00	9
Hydro-Québec Attn: Service de Recouvrement	3ème étage 140 boul Crémazie O Montréal QC H2P 1C3	299 000 981 199	18,429.74	0.00	0.00	9
Immeubles Gloria Inc.	163 Rue Montevista Dollard-des-Ormeaux QC H9B 3A4		215,408.52	186,264.82	0.00	1
Intact Assurance	2450 rue Girouard O Saint-Hyacinthe QC J2S 3B3	11220-11230 Marie Vicotrin	1.00	0.00	0.00	9
La Personnelle assurances générales - Québec Attn: crc@lapersonnelle.com	C.P. 3500 6300 boulevard de la Rive-Sud Lévis QC G6V 6P9	14779300	1.00	0.00	0.00	9

28-oct-2020

Date

Richard Falardeau
Failli

District de: Québec
 No division: 01 - Richelieu
 No cour: 765-11-002432-206
 No dossier: 41-2682668

FORMULAIRE 79 -- Suite

PASSIF						
Créancier	Adresse incluant le code postal	No de compte	Montant de la dette			Entrer le CGP
			Non-garantie	Garantie	Privilégiée	
Louis-Philippe Falardeau Contingence \$ = 1.00	956 Marie-Victorin Boucherville QC J4B 1Y8		0.00	0.00	0.00	9
Marie-Andrée Dorion Contingence \$ = 1.00	956 Marie-Victorin Boucherville QC J4B 1Y8		0.00	0.00	0.00	9
Me Iguéé Amélie Sagnon, Avocate	594 Avenue Victoria, suite 102 Saint-Lambert QC J4P 2J6		1.00	0.00	0.00	9
Sandra Dault Contingence \$ = 1.00	11230 route Marie-Victorin Sorel-Tracy QC J3R 0K1		0.00	0.00	0.00	9
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel	700 rue Montcalm Saint-Joseph-de-Sorel QC J3R 1C9		1.00	0.00	0.00	6
Ville de Sorel-Tracy	71 rue Charlotte CP 368 Sorel-Tracy QC J3P 7K1	909-917 Cadieux	0.00	5,290.94	0.00	9
Ville de Sorel-Tracy	71 rue Charlotte CP 368 Sorel-Tracy QC J3P 7K1	11220-11230 Marie Victorin	0.00	2,497.91	0.00	9
Ville de Sorel-Tracy	71 rue Charlotte CP 368 Sorel-Tracy QC J3P 7K1	3 immeubles en démolition	11,263.81	3.00	0.00	9
Ville de Sorel-Tracy	71 rue Charlotte CP 368 Sorel-Tracy QC J3P 7K1	1248-1258 Vandal	0.00	4,998.82	0.00	9
Visa Desjardins Attn: Centre de Perception	c/o FCT Default Solutions PO Box 2514 Stn B London ON N6A 4G9	4530 91** **** 4008	1,000.00	0.00	0.00	4
	TOTAL	Non-garantie	301,700.67			
	TOTAL	Garantie		200,003.00		
	TOTAL	Privilégiée			0.00	
				TOTAL	501,703.67	

Actif Donné en garantie		
Créancier	Lien	Actif
Caisse Desjardins de l'administration et services publics CDS quartier international MTL	3	Immeubles et biens réels - Maison - Saint-Joseph-de-Sorel - 609-613 rue Champla
Commission scolaire de Sorel-Tracy	2	Immeubles et biens réels - Maison - Sorel-Tracy - 11220-11230 Marie Victorin (résidence)

28-oct-2020

Date

Richard Falardeau
Failli

District de: Québec
 No division: 01 - Richelieu
 No cour: 765-11-002432-206
 No dossier: 41-2682668

FORMULAIRE 79 -- Suite

Actif Donné en garantie		
Créancier	Lien	Actif
Commission scolaire de Sorel-Tracy	2	Immeubles et biens réels - Maison - Sorel-Tracy - 1248-1258 rue Vandal
Commission scolaire de Sorel-Tracy	2	Immeubles et biens réels - Maison - Saint-Joseph-de-Sorel - 909-917 rue Cadieux
Commission scolaire de Sorel-Tracy	2	Immeubles et biens réels - Maison - Saint-Joseph-de-Sorel - 609-613 rue Champla
Commission scolaire de Sorel-Tracy	2	Immeubles et biens réels - Maison - Sorel-Tracy - 54-54A rue Provost (avis de dérr
Commission scolaire de Sorel-Tracy	2	Immeubles et biens réels - Maison - Sorel-Tracy - 60 Hotel-Dieu (avis de démolitior
Immeubles Gloria Inc.	4	Immeubles et biens réels - Maison - Saint-Joseph-de-Sorel - 609-613 rue Champla
Immeubles Gloria Inc.	3	Immeubles et biens réels - Maison - Sorel-Tracy - 1248-1258 rue Vandal
Immeubles Gloria Inc.	3	Immeubles et biens réels - Maison - Saint-Joseph-de-Sorel - 909-917 rue Cadieux
Immeubles Gloria Inc.	3	Immeubles et biens réels - Maison - Sorel-Tracy - 11220-11230 Marie Victorin (rés
Immeubles Gloria Inc.	3	Immeubles et biens réels - Maison - Sorel-Tracy - 60 Hotel-Dieu (avis de démolitior
Immeubles Gloria Inc.	3	Immeubles et biens réels - Maison - Sorel-Tracy - 54-54A rue Provost (avis de dérr
Ville de Sorel-Tracy	1	Immeubles et biens réels - Maison - Sorel-Tracy - 11220-11230 Marie Victorin (rés
Ville de Sorel-Tracy	1	Immeubles et biens réels - Maison - Sorel-Tracy - 1248-1258 rue Vandal
Ville de Sorel-Tracy	1	Immeubles et biens réels - Maison - Saint-Joseph-de-Sorel - 909-917 rue Cadieux
Ville de Sorel-Tracy	1	Immeubles et biens réels - Maison - Saint-Joseph-de-Sorel - 609-613 rue Champla
Ville de Sorel-Tracy	1	Immeubles et biens réels - Maison - Sorel-Tracy - 54-54A rue Provost (avis de dérr
Ville de Sorel-Tracy	1	Immeubles et biens réels - Maison - Sorel-Tracy - 60 Hotel-Dieu (avis de démolitior

28-oct-2020

Date

Richard Falardeau
 Failli

District de: Québec
 No division: 01 - Richelieu
 No cour: 765-11-002432-206
 No dossier: 41-2682668

FORMULAIRE 79 -- Suite

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AFFAIRES DU FAILLI			
A. Information Personnelle			
1. Nom de famille : Falardeau	Prénoms : Richard	Né(e) le : AAAA-MMM-JJ 1972/05/03	Sexe : Homme
2. Pseudonymes :			
3. Adresse complète - y compris le code postal : 11230 route Marie-Victorin Sorel-Tracy QC J3R 0K1			
4. État civil: (Précisez le mois et l'année si l'événement est survenu dans les cinq dernières années)		Union de fait	
5. Nom complet de l'époux ou du conjoint de fait :		Sandra Dault	
6. Nom du présent employeur :		Occupation : Inconnu	
7A. Nombre de personnes dans l'unité familiale incluant le failli:		2	
7B. Nombre de personnes âgées de 17 ans et moins :		0	
8. Avez-vous exploité une entreprise durant les cinq dernières années?		Non	
Nom d'entreprise	Type d'entreprise	De	À
B. AU COURS DES 12 MOIS PRÉCÉDANT L'OUVERTURE DE LA FAILLITE AVEZ-VOUS, AU CANADA OU AILLEURS :			
9A. Vendu ou disposé quelques-uns de vos biens?		Oui	
9B. Fait des paiements en plus des remises ordinaires à vos créanciers ?		Non	
9C. Subi des saisies de quelques biens par vos créanciers?		Non	
C. AU COURS DES CINQ ANS PRÉCÉDANT L'OUVERTURE DE LA FAILLITE, AVEZ-VOUS, AU CANADA OU AILLEURS :			
10A. Vendu ou disposé quelques biens?		Non	
10B. Fait quelques dons de plus de 500 \$ à des parents ou d'autres personnes?		Non	

28-oct-2020

Date

Richard Falardeau
 Failli

District de: Québec
No division: 01 - Richelieu
No cour: 765-11-002432-206
No dossier: 41-2682668

FORMULAIRE 79 -- Fin

D- RENSEIGNEMENTS BUDGÉTAIRES : Annexez le formulaire 65 au présent formulaire.	
11A. Avez-vous déjà fait une proposition sous la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> ?	Non
11B. Avez-vous déjà été en faillite au Canada?	Non
12. Vous attendez-vous à recevoir des sommes d'argent en dehors du cours normal des affaires ou autres biens au cours des 12 prochains mois?	Non
13. Si les réponses 9, 10 et 12 sont affirmatives, veuillez donner des détails :	
9A : Deux propriétés (592 rue Lefebvre et 331-333 rue Thomas) ont été vendues durant la mise sous séquestre intérimaire, Le produit a été versé au séquestre intérimaire et transféré à l'actif.	
14. Donnez les raisons de vos difficultés financières :	
Le débiteur est en défaut de respecter ses obligations envers ses créanciers, une ordonnance de faillite a été rendue le 21 octobre 2020.	

Je, Richard Falardeau, de Sorel-Tracy en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan est, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 28 octobre 2020, et indique au complet tous mes biens et transactions de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et dévolus, tel que définis par la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

ASSERMENTÉ (ou DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT)
devant moi le 28 octobre 2020 de Montréal en la province de Québec.

Sheri L. Aberback, Commissaire à l'Assermentation
Pour la province de Québec
Expire le 13 juin 2021

Note: Les documents ont été préparés sans la collaboration du failli et selon l'information disponible.

28-oct-2020

Date

Richard Falardeau
Failli

District de: Québec
 No division: 01 - Richelieu
 No cour: 765-11-002432-206
 No dossier: 41-2682668

FORMULAIRE 65
 État mensuel des revenus et dépenses d'un failli et de l'unité familiale et
 Information (ou Information modifiée) concernant
 la situation financière d'un failli
 (article 68 et paragraphe 102(3) de la Loi et Règle 105(4))

Bilan: original modifié

Dans l'affaire de la faillite de
 Richard Falardeau
 de la Ville de Sorel-Tracy, dans la province de Québec

Les renseignements concernant l'état mensuel des revenus et dépenses du failli et de l'unité familiale, la situation financière du failli et l'obligation du failli de faire les versements à l'actif de la faillite en vertu de l'article 68 de la Loi sont les suivants :

REVENU MENSUEL	Failli(e)	Autres membres de l'unité familiale	Total
Revenus d'emploi nets	0.00		
Pension et rentes nettes.	0.00		
Pension alimentaire nette pour les enfants	0.00		
Pension alimentaire nette pour le conjoint.	0.00		
Prestations d'assurance-emploi nettes	0.00		
Prestations d'assistance sociale nettes.	0.00		
Revenu d'un travail indépendant Brut 0.00 Net.	0.00		
Autres revenus nets.	0.00		
TOTAL DU REVENU MENSUEL	0.00 (1)	0.00 (2)*	
TOTAL DU REVENU MENSUEL DE L'UNITÉ FAMILIALE ((1) + (2))			0.00 (3)
DÉPENSES MENSUELLES NON DISCRÉTIONNAIRES			
Pension alimentaire pour les enfants.	0.00		
Pension alimentaire pour le conjoint.	0.00		
Frais de garde d'enfants.	0.00		
Dépenses relatives à une condition médicale.	0.00		
Amendes et pénalités imposées par le tribunal	0.00		
Dépenses relatives à une condition d'emploi	0.00		
Dettes sujettes à une levée des procédures.	0.00		
Autres dépenses.	0.00		
TOTAL DES DÉPENSES MENSUELLES NON DISCRÉTIONNAIRES	0.00(4)	0.00(5)	
TOTAL DES DÉPENSES MENSUELLES NON DISCRÉTIONNAIRES DE L'UNITÉ FAMILIALE ((4) + (5))			0.00 (6)
REVENU MENSUEL DISPONIBLE DU FAILLI ((1) - (4)).	0.00(7)		
REVENU MENSUEL DISPONIBLE DE L'UNITÉ FAMILIALE ((3) - (6)).			0.00 (8)
POURCENTAGE DU REVENU MENSUEL DISPONIBLE DE L'UNITÉ FAMILIALE ATTRIBUABLE DU FAILLI ((7) / (8) X 100).			100.00 % (9)

DÉPENSES MENSUELLES DISCRÉTIONNAIRES (Unité familiale) :

Dépenses relatives au logement

Loyer/Hypothèque	0.00
Taxes foncières/Frais de copropriété...	0.00
Chauffage/Gaz/Huile	0.00
Téléphone	0.00
Câble	0.00
Électricité	0.00
Eau	0.00
Ameublement	0.00
Autre	0.00

Dépenses personnelles

Tabac	0.00
Alcool	0.00
Repas/Restaurants	0.00
Divertissements/Sports	0.00
Cadeaux/Dons de charité	0.00
Allocations	0.00
Autre	0.00

Dépenses médicales non remboursables

Prescriptions	0.00
Soins dentaires	0.00
Autre	0.00

Dépenses de frais de subsistance

Nourriture/Épicerie	0.00
Buanderie/Nettoyage à sec	0.00
Soins personnels	0.00
Vêtements	0.00
Autre	0.00

Dépenses de transport

Location/Paiements pour automobile	0.00
Entretien/Réparation/Essence	0.00
Transport en commun	0.00
Autre	0.00

Dépenses d'assurance

Véhicule	0.00
Maison	0.00
Ameublement/Autres biens	0.00
Vie	0.00
Autre	0.00

Paiements

Effectués à l'actif	0.00
Effectués à un créancier garanti	0.00
(Autres que l'hypothèque et le véhicule)	0.00
Autre	0.00

TOTAL DES DÉPENSES MENSUELLES DISCRÉTIONNAIRES (UNITÉ FAMILIALE)	0.00 (10)
SURPLUS (DÉFICIT) MENSUEL (UNITÉ FAMILIALE) ((8) - (10))	0.00 (11)

Information (ou Information modifiée) concernant la situation financière d'un failli

Paiements à l'actif suivant une entente

Nombre de personnes dans l'unité familiale incluant le failli :	2
Montant total que le failli a convenu de verser chaque mois	0.00 (12)
Montant que le failli a convenu de verser chaque mois pour racheter des éléments d'actif	0.00 (13)
Montant résiduel versé à l'actif (12) - (13)	0.00 (14)

Paiements requis suivant l'Instruction n°11R2, Revenu excédentaire

Montant mensuel requis par l'Instruction n°11R2, Revenu excédentaire, basé sur le pourcentage établi à la ligne	0.00 (15)
Différence entre les montants aux lignes (14) et (15)	0.00 (16)

Note:

Aucune information n'est disponible sur le budget mensuel du failli.

Daté le 28 octobre 2020, à Montréal en la province de Québec.

MNP LTÉE - Syndic autorisé en insolvabilité

1155 Boul René-Lévesque Ouest, 23e étage
Montréal QC H3B 2K2
Téléphone: (514) 932-4115 Télécopieur: (514) 932-9195

Richard Falardeau

PREUVE DE RÉCLAMATION(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4) 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)
et alinéas 51(1)(e) et 66.14(b) de la Loi)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Dans l'affaire de la faillite de **Richard Falardeau**, de la ville de Sorel-Tracy, province de Québec, et de la réclamation de :_____, créancier.
Je soussigné, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de
_____ (ville et province), certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou je suis _____ (préciser le poste ou la fonction) de _____ (nom du créancier ou de son représentant).
2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
3. Le débiteur était, à la date de la faillite, **soit le 21 octobre 2020**, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

 A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :
(Cochez ce qui s'applique.) pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.
(« Créancier ordinaire ») pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
(« Créancier privilégié »)
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.) B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après.
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.) C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteurs à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

 D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

FORMULAIRE 31 (suite)

- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) DE LA Loi au montant de _____ \$.
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) DE LA Loi au montant de _____ \$.

- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 DE LA Loi au montant de _____ \$.
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 DE LA Loi au montant de _____ \$.

- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$
- (À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)*

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) pour la somme impayée de _____ \$.

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en TANT QUE CLIENT EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 262 DE LA Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.
6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des 12 mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi. *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

Daté le _____ à _____.

Témoin (signature)

Créancier (signature)

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

FORMULAIRE DE PROCURATION

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de **Richard Falardeau** :

Je, _____, de _____

(nom du créancier) (nom du village ou de la ville)

Créancier dans l'affaire susmentionnée, nommé _____ de _____

Mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le _____ à _____

Témoin

Créancier Personne morale

Témoin

Nom et titre du signataire autorisé



MNP LTÉE

1155, boul. René-Lévesque O., 23^e étage
Montréal (Québec) H3B 2K2
Téléphone / Telephone: 514 932-4115
Télécopieur / Facsimile: 514 932-9195
montreal.claims@mnp.ca

PROOF OF CLAIM

(Sections 50.1, 81.5, 81.6, subsections 65.2(4) 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) and 128(1)
and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act

All Notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

In the matter of the Bankruptcy of **Richard Falardeau**, in the city of Sorel-Tracy, Province of Quebec, and the claim of:

_____, creditor.

I, _____ (name of creditor or representative of the creditor), of _____ (city and province), do hereby certify:

1. That I am a creditor of the above-named debtor (or that I am _____ (state position or title) of _____ (name of creditor or representative of the creditor)).
2. That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
3. That the debtor was, at the date of bankruptcy, **namely October 21, 2020**, and still is, indebted to the creditor in the sum of _____ \$, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule A, after deducting any counterclaims to which the debtor is entitled. (The attached statement of account or affidavit must specify the vouchers or other evidence in support of the claim.)
4. (Check and complete appropriate category.)

A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____
(Other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and
(Check appropriate description.)

Regarding the amount of \$ _____. I do not claim a right to a priority.
("Ordinary creditor")

Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.
("Preferred creditor")
(Provide on an attached sheet details to support priority claims.)

B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at \$ _____ as security, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OR AQUACULTURIST OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____
(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

- E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____
 That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____
 That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____

- F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ _____
 That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____
 That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____

- G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ _____
(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based)

- H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ _____

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by 262 of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor in a non-arm's-length manner.
6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor within the three months (or, if the creditor and the debtor are related within the meaning of section 4 of the Act or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*

Dated at _____ this _____ day of _____

 Witness (signature)

 Creditor (signature)

Telephone No.: _____

Fax No.: _____

Email address: _____

NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor.
 Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

PROXY

(Subsection 102(2) and paragraphs 51(1)e) and 66.15((3)(b) of the Act)

In the matter of bankruptcy of **Richard Falardeau**:

I, _____, of _____
(name of creditor) (name of town or city)

Creditor in the above matter, hereby appoint _____ of _____

To be my proxyholder in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another proxyholder in his or her place.

Dated at _____ this _____ day of _____

 Witness

 Name of Corporate Creditor

 Witness

 Name and Title of Signing Officer